

Mandant :

LILLY FRANCE

2 RUE DU COLONEL LILLY  
67640 FEGERSHEIM

Aenvoyer

Expédié à :

03038  
42927



**Adresse de règlement:**

EBRA MEDIAS ALSACE  
TSA 80408  
67001 STRASBOURG CEDEX

REDUCIO  
5 RUE DU TALUS  
67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN

A.P.E: 7312Z N°TVA: FR42850354390  
IBAN : FR7611899001000002016790137 BIC : CMCIFR2A  
BECM STRASBOURG ENTREPRI

**Votre Interlocuteur**

MME Tania SCHUTZ

TANIA.SCHUTZ@ebra.fr

Votre N° client : 1053403

Votre mandant a souhaité que le règlement de sa facture transite par vous. Nous attendons votre règlement pour le 22/01/2025. Passé ce délai, nous nous adresserons à l'annonceur pour le règlement.

**FACTURE N° PUB24230023875 du 23/12/2024 (PUB241200640)**

Désignation	Qte	Montant tarif		TVA
Commande 014477478 - ZB702705 Ordre 441288000 ADN Marché Conclu - Pages int.EMPLOI ZB702705 - MCL CONDUCTEURS DE LIGNES DECEMBRE 2024 Module emploi DNA Marché Conclu 67 le 08-12-2024 ADN Quadrichromie Remise Chiffre d'Affaires Remise Marché Conclu 20-29 parutions Remise 360	4 col X H140	1 790,00		20,00 %
Total hors taxes commande 014477478			0,00 -174,53 -447,50 -105,12	1 062,85
<b>Total hors taxes facture</b>				<b>1 062,85 EUR</b>

Montant HT	Taux TVA	Montant TVA	Montant TTC
1 062,85	20,00 %	212,57	1 275,42 EUR

**NET A PAYER**

**1 275,42 EUR**

Net à payer de 1 275,42 EUR, payable le 22/01/2025, net et sans escompte, par virement sur le compte : 11899 00100  
00020167901 37 EBRA MEDIAS ALSACE 67001 STRASBOURG CEDEX, en joignant le coupon à votre règlement. En cas de règlement par virement, merci de rappeler le numéro de compte client 1053403 et le numéro de la facture PUB24230023875.

Conformément à l'article L.441-10 du code de commerce applicable aux ventes entre professionnels, des pénalités de retard sont dues à défaut de paiement de facture à son échéance. Le taux d'intérêt de ces pénalités de retard est égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur.

Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros est due de plein droit en cas de retard de paiement de la part d'un client professionnel, sans préjudice de toute indemnisation complémentaire.

